



601, rue Fournier

Saint-Jérôme (Québec)

J7Z 4V8

Téléphone : (450) 436-1153

Télécopieur : (450) 431-3583

## COMITÉ PRÉSCOLAIRE

2009-2010

P.-V. 03

**PROCÈS-VERBAL** de la réunion  
du comité préscolaire  
tenue le lundi 8 février 2010,  
de 13 h à 15 h 30, au bureau du Syndicat.

### 1° Ouverture de l'assemblée :

La réunion débute à 13 h 10.

### 2° Nomination d'une présidence et d'une secrétaire d'assemblée :

Madame Michelle Arsenault présidera l'assemblée et madame Josée Dufour agira à titre de secrétaire de la rencontre.

### 3° Présences :

M <sup>me</sup> Michelle Arsenault	école Dansereau
M <sup>me</sup> Chantalle Bergeron	école De La Durantaye
M <sup>me</sup> Chantal Boisvert	école Saint-Joseph
M <sup>me</sup> Josée Dufour	école de la Source
M <sup>me</sup> Isabelle Gibeault	école du Joli-Bois

#### Invités :

M. Jean Dumais	président du SERN
M. François Tanguay	président du SPPELL
M <sup>me</sup> Lise Raymond	conseillère pédagogique

### 4° Nouveau programme « La forêt de l'alphabet » :

#### A) Information :

Monsieur Jean Dumais fait un historique sur l'implantation de cette nouvelle méthode.

Ce fut un des sujets de discussion dans plusieurs comités de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord auxquels monsieur Dumais a participé.

Madame Lise Raymond nous explique les fondements de la méthode ainsi que ses réticences, surtout en lien avec le mandat du préscolaire.

Le comité a beaucoup de questionnements concernant les présentations et surtout en ce qui a trait à l'application de la méthode.

**Il faut s'assurer :**

**QUE** cette méthode ne sera pas imposée (voir article 8-1.05 de la convention);

**QUE** les ressources seront disponibles pour le suivi des élèves en difficulté;

**QUE** les montants investis soient imputés au budget pédagogique de l'école et non à celui de la classe;

**QUE** l'autonomie professionnelle soit maintenue.

**B) Plan d'action :**

1° Procéder à l'envoi d'un communiqué relatant nos réflexions à toutes les enseignantes et tous les enseignants du préscolaire.

2° Envisager une assemblée générale des enseignantes et enseignants du préscolaire.

5° **Programme d'intervention précoce et de prévention :**

Madame Lise Raymond nous remet les documents suivants :

- Mon portrait.
- Document d'information pour les parents.
- Autorisation parentale :
  - CPE
  - RSG
- Code d'éthique.
- Historique de vie en milieu de garde.

Elle nous fait la présentation de tous les documents ci-haut mentionnés.

Cette méthode sera en application dès cette année.

6° **Sondage :**

**A) Compilation des données :**

23 écoles sur 35 ont répondu au sondage.

**15** écoles avec demi-journée sans temps d'enseignement;

**6** écoles avec des journées raccourcies;

- 2 écoles avec d'autres particularités (période de spécialiste, récréation, etc.).

Pour les écoles où on vit une demi-journée sans enseignement :

- \* **9/15** écoles ont eu ou auront des coupures de traitement d'une journée complète lors d'une absence.
- \* **8/15** écoles ont du temps assigné à faire pendant la demi-journée.

**15/23** écoles où les enseignants ont été consultés pour l'aménagement de l'horaire.

**B) Plan d'action suite aux résultats du sondage :**

Élaborer un document explicatif sur la possibilité de négocier, avec les directions d'établissement, l'aménagement de l'horaire pour l'année scolaire à venir.

Voir si des représentations pourraient être faites auprès de la CSRDN pour obtenir des directives claires afin de gérer les TA et les absences uniformément lors des demi-journées sans temps d'enseignement.

7° **Varia** :

Aucun point n'est inscrit au varia.

8° **Date de la prochaine rencontre** :

La date de la prochaine rencontre est à définir.

9° **Levée de l'assemblée** :

La levée de l'assemblée s'effectue à 15 h 30.

---

**Josée Dufour, secrétaire**